

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

8S ODDO Small & Mid Cap Europe

(ci-après, le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: CI-EUR - FR0013141017 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce Fonds est classifié : Actions internationales

Le Fonds est un OPCVM nourricier, investi en totalité au travers de la part CI-EUR du fonds ODDO BHF Avenir Europe (ci-après le "Fonds-Maître") et accessoirement en liquidités, dont l'objectif de gestion est la valorisation du capital à long terme en surperformant son indicateur de référence, l'indice MSCI Europe Smid Cap (Net Return) EUR, sur un horizon de placement minimum de 5 ans. La performance du Fonds pourra être inférieure à celle du Fonds-Maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Le Fonds-Maître est un fonds de sélection de valeurs et il est géré de manière discrétionnaire. Le Fonds-Maître est en permanence investi de 75% à 100% de l'actif en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays de l'Espace Economique Européen et/ou en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays européen membre de l'OCDE non EEE, avec un minimum de 75% en actions émises par des sociétés dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, en Islande ou en Norvège. L'investissement hors Espace Economique Européen et Pays Européens de l'OCDE est limité à 10%. Le Fonds-Maître est composé d'investissements de convictions dans des moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros (à la première acquisition en portefeuille), sélectionnées à l'issue d'un processus rigoureux. L'équipe de gestion privilégie des entreprises bénéficiant d'un réel avantage compétitif, évoluant sur des marchés déjà structurés où elles occupent des positions fortes, le plus souvent à l'échelle internationale, et offrant encore de réelles perspectives de développement. Ces caractéristiques ressortent de l'analyse des gérants et sont choisies de manière discrétionnaire par ceux-ci. Les entreprises sélectionnées dégagent une rentabilité financière supérieure à la moyenne, qui doit leur permettre d'autofinancer leur développement sur le long terme. Par ailleurs, dans une approche complémentaire à l'analyse fondamentale, des critères extra financiers sont considérés et une note ESG, issue de notre analyse interne, est attribuée sous forme de score. Le processus d'investissement est caractérisé par quatre grandes étapes (i) filtre de l'univers, (ii) analyse fondamentale, visites de sociétés, analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance), (iii) valorisation, (iv) construction du portefeuille). La prise en compte de critères ESG, reposant sur une approche combinant « best-in-universe » et « best effort » et favorisant l'existence et l'amélioration de bonnes pratiques, vient compléter l'analyse fondamentale. Un scoring interne des titres en portefeuille est réalisé en se basant sur les analyses propriétaires des gérants et des bases de données externes. La Société de Gestion adopte ainsi une échelle de notation interne qui se divise en cinq rangs : Opportunité forte ESG (5), Opportunité ESG (4), Neutre ESG (3), Risques modéré ESG (2) et Risque élevé ESG (1). Par ailleurs, le Fonds-Maître s'engage à ne pas investir plus de 10% de son actif en valeurs notées en risque élevé ESG (1). Ce système de notation extra-financière limite l'exposition du portefeuille aux émetteurs présentant des notes ESG plus faibles et assure un certain niveau global de qualité ESG. Ainsi, la note moyenne du portefeuille sera supérieure ou égale à 3 sur 5 dans notre échelle interne de notation ESG, éliminant ainsi au moins 20% de l'univers d'investissement du Fonds-Maître.

Le Fonds-Maître peut être investi jusqu'à 25% en obligations et titres de créance afin de rémunérer la trésorerie. Les instruments utilisés seront principalement des titres de créances négociables de durée courte, cantonnés à des émetteurs de notation AAA (Standard & Poors, Moody's, Fitch ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marché et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

Le Fonds-Maître pourra également être investi en bons du trésor, obligations à taux fixes émises par les états de la zone euro, obligations à taux fixes émises par les entreprises publiques de la zone euro.

Le Fonds-Maître peut intervenir sur tous les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers (couverture du risque de change). Ces instruments seront des futures, swaps de change, change à terme et seront utilisés afin de couvrir le risque de change du Fonds, celui-ci devant être limité à 30% de l'actif net du Fonds. La contrepartie n'intervient pas dans la gestion des contrats financiers à terme négociés de gré à gré. Ces instruments seront détenus sans recherche de surexposition dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds-Maître. Le Fonds-Maître n'aura pas recours aux Total Return Swaps.

Le Fonds-Maître pourra détenir des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds (obligations convertibles et bons de souscriptions).

Le Fonds-Maître peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et/ou ODDO BHF Asset Management GmbH. Les stratégies d'investissement de ces OPC seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds-Maître.

L'exposition maximale du portefeuille du Fonds-Maître aux différentes classes d'actifs y compris avec les dérivés (actions, taux, monétaires) sera limitée à 100% de l'actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 10h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part CI-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 6 :

Le Fonds présente un niveau de risques élevé dû à sa stratégie d'investissement en actions de petites et moyennes capitalisations de pays de l'Espace Economique Européen ou de pays européens membres de l'OCDE, à hauteur de 75% minimum de son actif.

Le Fonds a un profil de risques équivalent à celui du Fonds-Maître.

Modalités de souscriptions / rachats du Fonds-Maître: Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité: Le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie: risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. Ce risque concerne les échanges de gré à gré.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants du Fonds Nourricier et du Fonds Maître	0,50 %
-------------------------------------------------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

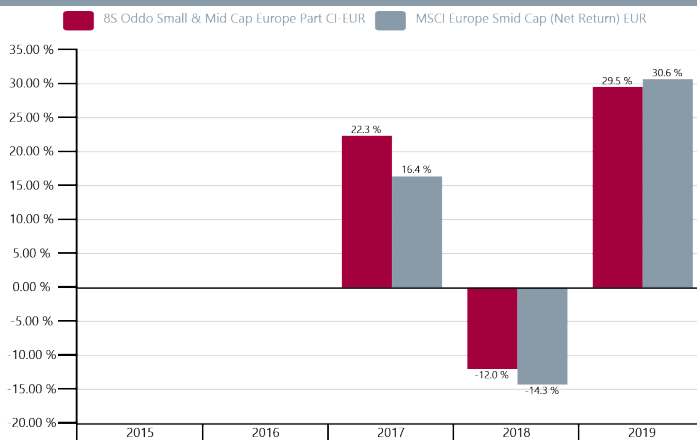
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en mars 2020.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur demande auprès de la Société de Gestion.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 20/04/2016.
La devise de référence est EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO BHF SCA

Des informations sur le Fonds-Maître telles que les documents d'informations clés pour l'investisseur, le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation.

De plus amples informations sur le Fonds (prospectus, documents périodiques et valeur liquidative) peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Fonds et du Fonds Maître sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/07/2020.